



## AVIS PUBLIC

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION LE MARDI 16 NOVEMBRE 2021  
ET CONSULTATION ÉCRITE SUR LES PROJETS DE RÈGLEMENT NUMÉROS  
37-9, 38-34 ET 82-1 VISANT À ASSURER LA CONCORDANCE AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ DE  
LA MRC DES MASKOUTAINS**

**Aux personnes susceptibles d'être intéressées par les projets de règlement ci-dessus mentionnés, avis public est donné de ce qui suit :**

### **1. Adoption des projets de règlement**

Lors de la séance du conseil municipal tenue le 5 octobre 2021, le conseil a adopté, par résolution, les projets de règlement suivants :

- *Projet de règlement numéro 37-9 intitulé «Règlement modifiant le plan d'urbanisme révisé afin d'assurer la concordance au schéma d'aménagement révisé concernant la gestion de la fonction commerciale».*
- *Projet de règlement numéro 38-34 intitulé «Règlement amendant le règlement de zonage afin d'assurer la concordance au schéma d'aménagement révisé concernant la gestion de la fonction commerciale».*
- *Projet de règlement numéro 82-1 intitulé «Règlement modifiant le règlement sur les PPCMOI afin d'assurer la concordance au schéma d'aménagement révisé concernant les demandes pour un changement d'usage commercial ou industriel dans la zone agricole».*

### **2. Assemblée publique de consultation et consultation écrite**

Conformément à l'article 123 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c.A-19.1), une assemblée publique de consultation aura lieu le **mardi, 16 novembre 2021 à 19 h 30 à la salle du conseil située au 115, rue Saint-Étienne**, à Saint-Damase. Au cours de l'assemblée publique, on expliquera les projets de règlement et on entendra les personnes et les organismes qui désireront s'exprimer.

Les projets de règlement font également l'objet d'une consultation écrite du 1<sup>er</sup> novembre au 15 novembre 2021. Durant cette période, les personnes et les organismes qui le désirent peuvent faire parvenir leurs commentaires par écrit à l'adresse suivante :

Municipalité de Saint-Damase  
115, rue Saint-Étienne  
Saint-Damase (Québec) J0H 1J0

ou par courriel à l'adresse [dg@st-damase.qc.ca](mailto:dg@st-damase.qc.ca)



**Saint-Damase**

fière de son histoire

### **3. Résumé du projet de règlement numéro 37-9**

Ce projet de règlement vise à apporter les modifications requises au plan d'urbanisme municipal afin d'assurer la concordance au schéma d'aménagement révisé de la MRC des Maskoutains suite à l'entrée en vigueur du règlement numéro 20-557 portant sur la gestion de la fonction commerciale. Ces modifications portent sur la mise à jour des données relatives à l'activité commerciale et les conditions applicables pour autoriser, dans certaines parties de la zone agricole, le remplacement d'un usage commercial ou industriel existant par le biais du règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI).

### **4. Objet des projets de règlement numéros 38-34 et 82-1**

Le projet de règlement numéro 38-34 a pour objet d'apporter les modifications requises au règlement de zonage afin d'assurer la concordance au schéma d'aménagement révisé de la MRC des Maskoutains suite à l'entrée en vigueur du règlement numéro 20-557 portant sur la gestion de la fonction commerciale. Ces modifications portent, notamment, sur l'ajout de certaines définitions et le retrait de la norme de superficie maximale de plancher pour les bâtiments situés dans les zones à dominance commerciale. Le projet de règlement, étant adopté à des fins de concordance au schéma d'aménagement, n'est pas susceptible d'approbation référendaire.

Le projet de règlement numéro 82-1 a pour objet d'apporter les modifications requises au règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) afin d'assurer la concordance au schéma d'aménagement révisé de la MRC des Maskoutains suite à l'entrée en vigueur du règlement numéro 20-557 portant sur la gestion de la fonction commerciale. Ces modifications ont trait aux critères d'évaluation qui doivent être respectés lors de l'étude d'une demande visant à remplacer, dans certaines parties de la zone agricole, un usage commercial ou industriel non agricole par un autre usage à vocation commerciale ou industrielle.

### **5. Consultation des projets de règlement**

Les projets de règlement sont disponibles pour consultation, sur rendez-vous, au bureau municipal situé au 115, rue Saint-Étienne à Saint-Damase durant les heures régulières d'ouverture où tout intéressé peut en prendre connaissance. Ils peuvent également être consultés sur le site internet de la municipalité, sous l'onglet *Gestion municipale / Avis public*. Les personnes intéressées peuvent également appeler au numéro (450) 797-3341, pour toute question ou information supplémentaire sur les projets de règlement.

DONNÉ à Saint-Damase, ce 14<sup>e</sup> jour du mois d'octobre 2021

**Johanne Beauregard**  
**Directrice générale et**  
**Secrétaire-trésorière**